

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PONTIAC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Procès-verbal – mercredi le 1^{er} octobre 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE, TENUE AU 134 RUE PRINCIPALE (BUREAU MUNICIPAL) LE 1^{ER} OCTOBRE 2025 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME CHRISTINE FRANCOEUR, MAIRE

Sont présents, mesdames les conseillères Debbie Laporte, Nathalie Denault et Lise A. Romain, messieurs les conseillers Gaétan Graveline, Philippe Ouellet et Dave Héault

Est aussi présent la secrétaire d'assemblée : la directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe Valérie Martin-Gauthier.

Sont absent :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Ordre du jour
- 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)
- 1.6 Date de célébration - jour du souvenir
- 1.7 Attribution d'un Fond pour fêtes Halloween et Noël
- 1.8 Demande aide financière – Maison de la famille
- 1.9 Tarif des rémunérations payables lors d'élections

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT

- 3.1 Octroi de contrat – Nettoyage de conduits d'égout et vidange de puisards et de regards

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Soumission pour équipement et outils – usine d'eau potable

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Acceptation de l'offre d'achat terrain municipale lot 4 637 762

7. LOISIRS ET CULTURE

8. FINANCES

- 8.1 Adoption des prélèvements bancaire, du registre des chèques et de la liste des comptes fournisseurs
- 8.2 Dépenses du directeur général par intérim

9. DEMANDES A LA MUNICIPALITÉ

2025-10-147

1.2

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

ATTENDU QUE si le conseil municipal souhaite ajouter un point à l'ordre du jour lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

Il est proposé par _____
Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté **ou** adopter l'ordre du jour et de renoncer au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision ;

QUE le conseil ajoute à l'ordre du jour le(s) point(s) suivant :

ADOPTÉE

2025-10-148
1.3

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par _____ Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-10-149
1.4

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025-10-150
1.5

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

ATTENDU QUE

- la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;
- tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;
- cette semaine se tient sous le thème : « *10 ans d'ascension et encore tant à gravir!* Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;
- la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :
 - Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
 - Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
 - Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
 - Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
 - Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;
- les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

- les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;
- les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____ et résolu :

Que ce conseil mandate le maire élu pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits (GSTP).

Que ce conseil autorise le maire élu à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau *Municipalité amie des enfants*, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE

2025-10-151
1.6

DATE DE CÉLÉBRATION - JOUR DU SOUVENIR

IL EST PROPOSÉ par _____
Et résolu

QUE la cérémonie de commémoration à la mémoire des Canadiens et des Canadiennes tombées à la guerre ait lieu le lundi 11 novembre 2024, à 11 h, devant le cénotaphe sur la rue Principale.

À la suite de la cérémonie, en partenariat avec la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, Toute la population est cordialement toute la population est cordialement invitée à un goûter au centre de conférence.

ADOPTÉE

2025-10-152
1.7

ATTRIBUTION D'UN FOND POUR FÊTES HALLOWEEN ET NOËL

ATTENDU QUE le Service incendie du village de Fort-Coulonge souhaite organiser des activités à l'occasion de l'Halloween et de Noël afin de renforcer les liens avec la communauté et de promouvoir une image positive et accessible du service auprès des citoyens ;

ATTENDU QUE ces événements nécessitent l'achat de friandises afin d'assurer le bon déroulement des activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____ et résolu :

QUE la somme de 600 \$ soit allouée au Service incendie du village de Fort-Coulonge pour l'organisation des fêtes d'Halloween et de Noël ; autorisent un montant de 300\$ pour l'achat des bonbons qui seront distribués par les pompiers pour la fête d'Halloween et un montant de 300\$ pour l'achat de bonbon pour distribution lors de la parade de Noël 2025,

QUE les responsables de l'organisation conservent les pièces justificatives (factures, reçus, etc.) et présentent un rapport sommaire des dépenses à la fin des activités.

ADOPTÉE

2025-10-153
1.8

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – MAISON DE LA FAMILLE

ATTENDU QUE la Maison de la Famille du Pontiac œuvre depuis 1998 pour le bien-être de la communauté de Fort-Coulonge et des environs, en soutenant les familles, en brisant l'isolement et en favorisant l'inclusion sociale ;

ATTENDU QUE l'organisme souhaite réaliser un projet de construction d'une **nouvelle galerie arrière sécuritaire et adaptée**, incluant une **rampe pour mobilité réduite**, afin d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et la convivialité des lieux ;

ATTENDU QUE la galerie actuelle est devenue non sécuritaire en raison de la détérioration due à la pourriture et au vieillissement des matériaux ;

ATTENDU QUE la nouvelle galerie permettra :

- d'offrir un accès extérieur sécuritaire aux familles et aux aînés, y compris ceux à mobilité réduite ;
- de créer un espace convivial pour les activités intergénérationnelles, les ateliers et les événements communautaires ;
- d'améliorer la sécurité, notamment en hiver, grâce à une structure robuste et antidérapante ;

ATTENDU QUE le coût estimé du projet s'élève à **26 500 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____, et résolu :

QUE la **Municipalité du Village de Fort-Coulonge** accorde une aide financière au montant de **500 \$** à la **Maison de la Famille du Pontiac** pour soutenir la réalisation de ce projet communautaire essentiel ;

QUE cette contribution, si accordée, soit conditionnelle à la présentation d'un budget détaillé, d'un échéancier de réalisation et de toutes autres pièces justificatives jugées nécessaires.

ADOPTÉE

2025-10-154
1.9

TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS

ATTENDU QUE le conseil municipal doit fixer le tarif des rémunérations payables aux personnes engagées lors des élections municipales ;

ATTENDU QUE les taux de majoration du taux horaire minimum actuellement en vigueur doivent être révisés afin de tenir compte de l'évolution du marché du travail et d'assurer une juste rémunération ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _____, et résolu :

QUE les majorations appliquées au taux horaire minimum des rémunérations payables lors d'élections soient modifiées comme suit :

La majoration de **1,2** soit portée à **1,3 - 21.06 \$** ;

La majoration de **1,25** soit portée à **1,5 – 24.15 \$** ;

La majoration de **1,4** soit portée à **1,6 – 25.76 \$**.

QUE ces nouvelles majorations du taux horaire minimum entrent en vigueur immédiatement et s'appliquent à toutes les rémunérations payables dans le cadre des prochaines élections municipales.

QU'une somme de **30.00 \$** soit allouée pour les repas lors de ces élections

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT

2025-10-155
3.1

OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE DE CONDUITS D'ÉGOUT ET VIDANGE DE PUISARDS ET DE REGARDS

ATTENDU QUE la **Municipalité du Village de Fort-Coulonge** doit procéder à l'entretien régulier de ses infrastructures municipales, notamment le nettoyage des conduits d'égout ainsi que la vidange des puisards et des regards ;

ATTENDU QUE la dernière opération de nettoyage a eu lieu lors de la saison 2023, et qu'il est recommandé de procéder à un entretien périodique afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau sanitaire ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise **Sani Vac**, spécialisée dans ce type de travaux, pour les services suivants :

- Nettoyage de conduits sanitaires d'un diamètre de 300 mm à 600 mm ;
- Une quantité totale de **40 heures** de travail avec **camion combiné (1 opérateur + 1 aide)** au tarif de 450 \$/heure ;
- Disposition des matières à la municipalité (15 TM à 150 \$/TM) ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux, incluant les taxes applicables (TPS et TVQ), s'élève à **23 282,44 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____ et résolu :

QUE le contrat pour le **nettoyage des conduits d'égout et la vidange des puisards et des regards**, tel que décrit dans la soumission de **Sani Vac**, soit **octroyé à cette entreprise** pour un montant total de **23 282,44 \$ taxes incluses** ;

QUE les travaux soient réalisés au cours de la **saison 2025**, sur les diverses rues concernées ;

QUE les fonds nécessaires soient prélevés à même le budget prévu à cet effet.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2025-10-156
4.1

SOUMISSION POUR ÉQUIPEMENT ET OUTILS – USINE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge souhaite acquérir de l'équipement spécialisé pour l'entretien et les opérations techniques de son usine d'eau potable;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues pour l'acquisition d'un **REED Feed Tap Drilling Kit**;

ATTENDU QUE la soumission de **PVC Industrial Products** constitue le plus bas prix conforme ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées et jugées conformes;

ATTENDU QUE la soumission de **PVC Industrial Products**, datée du 10 septembre 2025, est valide jusqu'au 2 octobre 2025, et que le délai de livraison estimé est de 3 à 4 semaines;

ATTENDU QUE le montant total de la soumission, taxes incluses, s'élève à **4 425,85 \$**;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____
Et résolu

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge accepte la soumission de **PVC Industrial Products** pour l'achat du **REED Feed Tap Drilling Kit** au montant total de **4 425,85 \$**, taxes incluses ;

QUE cette dépense soit imputée au budget d'équipement de l'usine d'eau potable ;

QUE la dépense soit partagée à parts égales entre la Municipalité du Village de Fort-Coulonge et la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-10-157
6.1

ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT TERRAIN MUNICIPALE LOT 4 637 762

ATTENDU que la Municipalité de Fort-Coulonge est propriétaire du terrain identifié sous le numéro de cadastre **4 637 762**;

ATTENDU que la Municipalité de Fort-Coulonge a reçu une offre d'achat de la part de *Les Maisons PAJ 14071581 Canada Inc.*, ayant son siège social au 17, ch. de la Rivière, Luskville (Québec) J0X 2G0, représentée par Monsieur Matthieu Jodoin;

ATTENDU que le montant de la transaction a été fixé à **trente-cinq mille dollars (35 000 \$)**;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun et dans l'intérêt public d'accepter ladite offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _____, Et résolu:

D'accepter l'offre d'achat présentée par *Les Maisons PAJ 14071581 Canada Inc.* pour l'acquisition du terrain sous le numéro de cadastre **4 637 762**, pour la somme de **35 000 \$**.

D'AUTORISER le directeur général par intérim, **M. Pierre Vaillancourt**, à agir pour et au nom de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge et à signer tout document requis pour

assurer la pleine exécution de la présente résolution, notamment l'acte de vente ainsi que tout document connexe.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

8. FINANCES

2025-10-158

8.1

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE, DU REGISTRE DES CHÈQUES ET DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes du mois d'avril ont été vérifiés par Nathalie Denault et

QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par _____
Et résolu

QUE le conseil adopte, tel que présentée, les listes suivantes pour le mois de septembre 2025, totalisant les montants suivants :

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE, totalisant un montant de 69 021.59\$

REGISTRE DES CHÈQUES, totalisant un montant de 29 692.78\$

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, totalisant un montant de 278 505.34\$ incluant les remises provinciales et fédérales.

POUR UN GRAND TOTAL de 308 198.12 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2025-10-159

8.2

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM - DGE (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général par intérim

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025-10-160

10.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par
Et résolu

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est _____

Présidente _____ Secrétaire _____

Christine Francoeur,
Maire

Valérie Martin-Gauthier
Directrice générale / Greffière-Trésorière par intérim

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».